

MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI ORGANIQUE RELATIF AU SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE

Déposée par le groupe de la gauche départementale

Le projet de loi organique relatif au système universel de retraite comporte des dispositions qui suscitent l'inquiétude de millions de citoyens en raison des risques de pénalisation de celles et ceux qui exercent des métiers pénibles ou sont victimes de carrières hachées.

Le fondement de cette réforme est l'individualisation des cotisations, mettant fin au principe de solidarité des plus hauts revenus avec les plus faibles. Elle met également fin à la gestion paritaire libre avec le principe de la nomination par le Gouvernement du directeur de la future Caisse de Retraite Universelle en lieu et place de sa désignation par les syndicats.

Considérant que le recours à l'âge pivot pénaliserait encore plus celles et ceux qui ne peuvent travailler plus longtemps,

Considérant la spécificité des carrières longues et l'usure humaine qui en découle,

Considérant la pénibilité de certains métiers, notamment ceux ayant attrait au social dans sa globalité, aux métiers de soins et de travaux,

Considérant les difficultés à occuper un emploi durable dans un monde concurrentiel où les évolutions technologiques s'accélèrent,

Considérant le rôle du Département comme chef de file des solidarités,

Les élus du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, réunis aujourd'hui en séance plénière, demande :

- le maintien du départ à la retraite à 60 ans pour les carrières longues
- le rétablissement des critères de pénibilité supprimés par la loi Pénicaud, en instaurant un mécanisme de prévention et en modulant les cotisations sociales en fonction des efforts des entreprises en la matière, selon des modalités concertées.
- le maintien de la pension de réversion à 55 ans.
- la mise à contribution des revenus financiers qui échappent aujourd'hui à toute contribution sur les retraites pour équilibrer durablement le système par répartition.

- des états généraux de l'emploi, afin de mieux comprendre le mécanisme de l'emploi au XXIème siècle, y compris pour les seniors afin qu'ils ne terminent pas leur carrière avec un statut précaire.
- une pension de retraite juste et décente pour toutes et tous.
- Le maintien de la retraite par répartition faisant référence à l'échelle mondiale dans ses principes de solidarité et de pouvoir d'achat des retraités.